

**COMMUNE DE LE THIEULIN**  
***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU***  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014**

Sur convocation en date du 06 décembre 2014, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 11 décembre 2014 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

**Absent excusé** : Monsieur DOMANGE Franck (pouvoir à M. SCHMIT Philippe)

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Nadine

Le compte rendu de la séance du 20 novembre 2014 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

## **I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

- ◆ Validation d'une convention entre la Communauté de Communes, le centre régional d'informations jeunesse et l'état qui permet d'accompagner les jeunes sur les différents aspects de la vie quotidienne
- ◆ Vote du tarif de la part collectivité concernant la délégation de service sur l'eau. Il est décidé de reconduire le tarif appliqué lors du second semestre 2014 à savoir 0.18€ HT du m<sup>3</sup>.
- ◆ Vote des redevances concernant l'assainissement collectif : les tarifs sont les suivants : contrôles de conception (200 € TTC par installation), contrôles de réalisation (200 € TTC par installation), contrôles vente (250 € TTC par installation), contrôles périodiques des installations d'ANC (16€ par an et par installation)
- ◆ Validation de plusieurs demandes de subvention au profit du collège Louis Pergaud de Courville sur Eure pour le financement des accompagnateurs.
  - 400 € pour le séjour au Royaume Uni
  - 600 € pour le séjour en Espagne
  - 1000 € pour le séjour au ski
- ◆ Adhésion à la mission AMO voirie auprès de l'Agence technique départementale
- ◆ Renouvellement de convention avec l'ATD pour faire les diagnostics ventes immobilières
- ◆ Validation des conventions de remboursement de frais suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires auprès des communes de Chuisnes, Courville sur Eure, St Arnoult des Bois, Sivop du Thieulin et SIRP de St Luperce
- ◆ Répartition de la dotation de solidarité communautaire d'un montant global maximum fixé à 15 000 € réparti au prorata du coût des enfants, dont 50% pour les communes de Le Favril et d'Orrouer. La commune de Le thieulin percevra 2072.87 €
- ◆ Vote de 2 décisions modificatives, une sur le budget principal et l'autre sur le budget lotissement

## **II. VOTE SUR DU PRIX DE L'EAU**

Monsieur le Maire informe des investissements prévus en 2015 (réparation du réservoir du château d'eau)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'appliquer une augmentation de 1 centime sur le prix de l'eau et d'arrondir le prix des compteurs

Tarif de l'eau	1.35 € /m <sup>3</sup>
Compteur Ø 15 mm	58.50 €
Compteur Ø 20 mm	70,00 €
Compteur Ø 25 mm	90,00 €
Compteur Ø 40 mm	93,00 €
Ouverture de compteur	20.00 €
Fermeture de compteur	20.00 €

## **III TARIFS 2015**

### **Tarifs cimetière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire les tarifs de 2014 pour l'année 2015

Concession pour 15 ans	65,00 €
Concession pour 30 ans	160,00 €
Concession pour 50 ans	300,00 €

La taxe de superposition reste fixée au quart du montant de la concession choisie

Concession columbarium pour 30 ans 350,00 €

La taxe pour une urne supplémentaire reste fixée au quart de la concession columbarium

### **Tarifs location salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2014 pour l'année 2015 comme suit :

Habitant du Thieulin	1 <sup>er</sup> Jour	140,00 €
	2 <sup>ème</sup> Jour	60,00 €
Habitant hors Commune	1 <sup>er</sup> Jour	400,00 €
	2 <sup>ème</sup> Jour	100,00 €
Cauton		305,00 €

Ces tarifs comprennent la location, le chauffage et la mise à disposition de la vaisselle. La salle des fêtes devra être nettoyée et balayée avant la remise des clefs.

La salle des fêtes sera mise gratuitement à disposition de chaque association communale 5 week-ends maximum dans l'année, sous réserve que les manifestations soient proposées à tout public et en rapport étroit avec le fonctionnement de l'Association et ne pourra jamais avoir un caractère privé. Si l'annulation de la mise à disposition au profit d'une association intervient moins de 14 jours avant la manifestation prévue, une pénalité de 50 €uros sera demandée

## **IV. DEVIS TRAVAUX**

- ◆ Aménagement de sécurité : Le Maire indique ne pas avoir d'éléments nouveaux concernant ce dossier, il faut que le conseil délibère avant le 31 janvier pour pouvoir demander des subventions auprès du Département. Pour obtenir les accords il faut que ces travaux soient validés par le responsable de la voirie au conseil général. Monsieur Le Maire rencontre cette personne le 30 décembre prochain.
- ◆ La réfection du calvaire : Monsieur Le Maire rappelle qu'en raison du prix élevé des devis reçus, d'autres devis devaient être demandés. On a reçu un nouveau devis à 7 800,00 €, Le Maire continue la négociation pour que le devis ne dépasse pas 7 300,00 € HT puis signera l'ordre de service.
- ◆ Les grilles du cimetière : Monsieur Le Maire indique avoir reçu un devis de M. Brulard de Saint-Aubin des Bois qui propose de restaurer les grilles, le tout pour 7 620,00 € HT ; Monsieur Le Maire propose de mettre en délibéré afin de consulter une autre personne ou de renégocier le devis.
- ◆ Réhabilitation du château d'eau : Monsieur Le Maire indique avoir contacté un maître d'œuvre qui nous a proposé un tarif forfaitaire à 9 490,13 € HT. Après discussion, il est convenu que Monsieur Le Maire continue la négociation.
- ◆ Contrat régional : Monsieur Le Maire informe que le contrat régional est proposé par le Conseil Régional pour la période 2014-2017. Il a donc fallu, en septembre dernier, présenter des projets. Monsieur Le Maire rappelle que l'engagement pris lors des dernières élections était de réaliser quelques logements communaux. Le conseil municipal confirme cette orientation et mandate le maire pour poursuivre la réflexion consistant en le dépôt d'un dossier auprès de la région permettant la réalisation de 2 à 4 logements communaux dans l'ancien presbytère.

## **V. DÉPÔT DE PAIN**

Monsieur le Maire informe avoir rencontré ce jour à une réunion, un agriculteur qui a décidé, après avoir transformé son blé en farine, de fabriquer son pain. Il vend à ce jour plus de 2000 baguettes par semaine. Il travaille également en lien avec le compagnon du boulanger qui fabrique des distributeurs de pain. L'idée est de trouver un partenariat avec un boulanger local. Pour que le distributeur soit rentable, il faudrait vendre environ 70 baguettes par jour. Le conseil est d'accord pour que l'on approfondisse le dossier

## **VI. AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

M. Le Maire expose :

Vu l'article L1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°98-135 du 7 mars 1998,

A compter du 1er janvier 2015, et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2015, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autorisation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### **1. SDE**

Monsieur Le Maire explique que l'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité. Elle impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur. Cette obligation s'applique dès le 1er janvier 2015 pour les bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 MWh/an (pas de site sur la commune), et avoir un contrat d'électricité d'une puissance supérieure à 36 kva (pas de site sur la commune mais un au SIVOP). Passées ces échéances, les contrats au tarif réglementé de vente deviendront caducs. Les communes doivent donc s'organiser rapidement pour souscrire un contrat en offre de marché avant la fin de leur contrat. Le SDE a ouvert ses compétences et nous sollicite pour que leur soit délégué, la passation des marchés publics en terme de fourniture d'énergie gaz et électricité. N'ayant aucun site concerné, la commune n'aura pas besoin de se positionner.

Le SDE nous propose également de bénéficier du cadastre numérisé sur lequel il sera possible de positionner par la suite l'ensemble de nos réseaux (éclairage public, gaz, eau...) et le tout gratuitement. Le conseil donne son accord pour intégrer le système infogéo.

### **2. Délibération matériel**

Monsieur Le Maire indique que la tronçonneuse a coûté 150 € et cet achat ne peut être passé en investissement sans délibération. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents de prendre une délibération afin de passer cet achat en investissement.

### **3. Réunion des associations**

Monsieur Le Maire indique qu'il faudrait prévoir une date pour faire une réunion des associations pour cadrer le calendrier des manifestations à venir. Après discussion la date est fixée au mardi 13 janvier 2015 à 20h30.

### **4. Vœux de la commune**

Le conseil décide de maintenir les vœux le 1<sup>er</sup> dimanche de janvier à 15h. cette cérémonie se déroulera le dimanche 04 janvier 2015.

### **5. Terrain Chastenot**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait fait une offre financière pour l'acquisition du terrain à 4€ du m<sup>2</sup>. il y a quelques mois nous avons un reçu un courrier sollicitant la commune pour faire une contre-proposition financière, ils veulent bien vendre mais à un prix supérieur à 4€ le m<sup>2</sup>. Le maire a fait une contre-proposition, s'ils ne tombaient pas d'accord à 4€ le m<sup>2</sup> avant le 31 décembre, il pourrait revoir le prix à la baisse.

Clôture de la séance à 23h30